

Iscae: les titulaires de licence en Économie et gestion peuvent désormais accéder en 2e année master



Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi 10 janvier, un décret permettant aux diplômés en sciences économiques ou en gestion ou équivalent d'accéder à la deuxième année du cycle du master de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (Iscae).

Le cycle portera désormais sur quatre semestres au lieu de six pour les licenciés admis, issus des universités.

Selon l'article 9 de l'ancien décret 2-08-65 portant application de la loi n° 13-06 relative au groupe Iscae, le diplôme du groupe (grade master) dure 6 semestres, après les classes préparatoires économiques, commerciales ou scientifiques ou équivalent ou deux années passées avec succès, de l'enseignement supérieur en économie ou en gestion après le baccalauréat.